

Compte Rendu Bureau Exécutif n° 474 Mercredi 19 juin 2024

Membres du BEX présents : Jean ZOUNGRANA, Peggy DICKENS, Fabienne HABRIOUX, Françoise SEILER, Didier CHAVRIER, Georges DANTIN, Emmanuel GIRARD,

Membres Invités : Ludovic ROYE – DTN, Dominique LE BELLOUR – Président du Conseil Fédéral, Alexandra VIGOUREUX - DAG.

Membre Excusée : Carole CHEVIET,

Liste de diffusion : Bureau Exécutif, Conseil Fédéral, Présidents des Comités Régionaux et Départementaux, Comités Régionaux et Départementaux, Equipe Technique Nationale, Présidents et membres des Commissions Nationales, Directeurs des Equipes de France, Entraîneurs Nationaux, Coordonnateurs Inter Régionaux, Conseillers Techniques Régionaux.

Début : 18 h 30

SUIVI	
1. Agenda - calendrier du BEX	<p>Pour les réunions à venir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conseil Fédéral, samedi 22 juin, en distanciel, • BEX, mercredi 03 juillet à 18h30, en distanciel, • BEx, jeudi 11 juillet 18h30, • BEx, jeudi 18 juillet 18h30, • BEx, mercredi 24 juillet 18h30, • Début des Jeux Olympiques, le 26 juillet et des épreuves de Canoë Kayak, du 27 juillet au 10 aout 2024, • Samedi 3 août : point BEx, après les finales du slalom – Heure à caler, • Mercredi 7 août : point Bex après finales Kayak Cross - Bilan Slalom et Kayak Cross – et début des qualifications Sprint – Heure à caler, • Lundi 12 août : Bilan BEx, JO 18h30, • Lundi 26 août : point BEx préparation Jeux paralympiques à 18h30, • Lundi 2 septembre : point BEx préparation Jeux paralympiques à 18h30, • Début des Jeux Paralympiques, le 28 Aout et des épreuves de Paracanoë du 6 au 8 septembre 2024, • Lundi 9 septembre : Bilan Jeux paralympiques à 18h30 • BEx, jeudi 26 septembre à 18h30 • BEx, vendredi 11 octobre à 18h30 en présentiel, • Samedi 12 octobre : Conseil Fédéral au siège fédéral en présentiel, • BEx, mardi 22 octobre à 18h30, • Festival OËK'UP des sports de Pagaie, Vaires-Sur-Marne du 25 octobre au 3 novembre, • BEx, mardi 12 novembre à 18h30, • BEx, jeudi 28 novembre à 18h30, • BEx, vendredi 13 décembre à 18h30, • Samedi 30 novembre et Dim 1^{er} décembre : conseil des territoires, • Assemblée Générale Elective Fédéral, le 14 décembre 2024, • Elections des représentants des Sportifs de Haut Niveau, des Juges et Arbitres, des Entraîneurs, le 15 décembre 2024.

<p>2. Agrément Action Canoë Kayak et Sports de Pagaie Aventure (04)</p>	<p>ACTION AVENTURE est une entreprise individuelle située à Castellane (04) et créée en 2003. L'activité principale de la structure comprend l'enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs. Son directeur est titulaire d'un BE Canoë Kayak obtenu en 1998 et est licencié à la Fédération depuis plus de 30 ans. Il est notamment Président du CDCK04 et de la structure AEP LE ROC (affiliée FFCK). La structure propose de nombreuses activités de sports de pagaie avec des embarcations diversifiées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En eau vive : raft, canoraft, airboat, SUP, NEV, kayak haute-rivière, randonnée. - En eau calme : SUP. <p>Elle propose également, en parallèle, de la spéléologie et du canyoning. Toutes ces activités sont proposées sur différents lieux de la région : Gorges du Verdon, le Grand Canyon, les gorges du Haut-Verdon, les Gorges de Daluis, la vallée du Var, de l'Ubaye et de la Vésubie, le Couloir Samson, etc.</p> <p>Avis favorable du CRCK PACA après entretien téléphonique avec la Conseillère technique Régionale. La structure en question appartient au Président du comité départemental des Alpes de Hautes Provence. Il connaît bien le fonctionnement fédéral et s'engage à délivrer des licences.</p> <p>Avis favorable des services pour un agrément.</p> <p>→ Le BEx valide cet agrément.</p>
<p>3. Agrément du Foyer d'Education Permanente de Beaucaire-Sur-Baïse (32)</p>	<p>LE FOYER D'EDUCATION PERMANENTE DE BEAUCAIRE SUR BAÏSE est une association loi 1901 créée en 1995 et située à Beaucaire sur Baïse (32). L'objet de l'association est de contribuer à l'émancipation intellectuelle et sociale et à la formation civique. Le foyer met à la disposition de tous des activités sportives (basket, canoë-kayak, volley, VTT, etc.), culturelles, festives, éducatives et récréatives. Les statuts prévoient également que la section canoë kayak doit organiser et développer la pratique du canoë, du kayak et des disciplines associées. Cette association d'éducation populaire a déjà été membre agréé de la FFCK, de 2005 à 2018. Elle propose principalement, concernant les sports de pagaie, de la randonnée en eau calme.</p> <p>Avis CRCK : Avis favorable du CRCK Occitanie après échange téléphonique entre la structure et le CTR.</p> <p>Avis favorable des services pour un agrément.</p> <p>Les dispositions statutaires de cette association d'éducation populaire ne lui permettent pas de prétendre au statut de membre affiliée à la FFCK. Elle est par ailleurs assurée via sa propre assurance concernant la pratique de ses membres.</p> <p>→ Le BEx valide cet agrément.</p>
<p>4. Agrément Verdon Canoë Paddle (04)</p>	<p>VERDON CANOE PADDLE est une société par actions simplifiée à associé unique (SASAU) située à Esparron-de-Verdon (04) et créée en 2018. L'activité principale de la structure comprend notamment la gestion d'activités nautiques de loisirs. Son directeur est titulaire d'un BPJEPS monovalent Voile. Installée dans les basses-gorges du Verdon, la structure propose majoritairement de la location en autonomie, sur SUP et kayak de randonnée. Les parcours proposés sont variés (parcours à la journée, à la demi-journée, à l'heure), et se situent dans</p>

	<p>des paysages sauvages et naturels. Le site internet de la structure laisse transparaître de la qualité et du sérieux dans l'offre de pratique proposée.</p> <p>Avis favorable du CRCK PACA après visite de la structure par la Conseillère Technique Régionale. La structure est dans une démarche de reconnaissance pour mettre en avant la qualité de son action. Elle dispose d'un matériel de qualité et diversifié permettant d'adapter les choix des bateaux en fonction des publics.</p> <p>Elle souhaite délivrer des cartes 1 jour mettant en avant les outils fédéraux.</p> <p>Elle souhaite développer une offre d'activité de canoë-kayak incluant des prestations d'encadrement mettant en avant la discipline et les milieux naturels.</p> <p>Avis favorable des services pour un agrément.</p> <p>→ Le BEx valide cet agrément.</p>
<p>5. Agrément de Sud-Kayak (13)</p>	<p>SUD KAYAK est une société par actions simplifiée (SAS) située à Marseille et créée en 2021. Les activités principales de la structure comprennent la location de matériel nautique non motorisé du type kayak et paddle, ainsi que l'organisation d'excursions encadrées par moniteur diplômé en kayak et paddle. Son directeur, est titulaire d'un CQP eau calme obtenu en 2022.</p> <p>Installée au port de la Lave à Marseille, la structure propose exclusivement des sorties en mer, sur SUP et kayak de randonnée. Les excursions sont proposées encadrées ou en location autonome, à l'heure ou à la demi-journée.</p> <p>En parallèle, elle propose également du VTT et de la randonnée pédestre.</p> <p>La structure met enfin en avant un engagement écologique et son adhésion à l'association Clean Ride, association de protection de l'environnement reconnue d'intérêt général. En ce sens, l'équipe de la structure est engagée pour l'écotourisme dans le Parc Marin de la Côte Bleue : ses guides collectent les déchets et toutes leurs embarcations sont équipées de sac en jute.</p> <p>Avis favorable du CRCK après échange en visio avec la conseillère technique régionale. La structure propose de la location sèche mais aussi des sorties encadrées par des pros déclarés dans le respect de la réglementation, l'application et la connaissance de la réglementation. Actuellement, la structure a perdu son local mais fonctionne avec un comptoir camion respectant les affichages réglementaires. Le matériel est en état, le site de pratique est remarquable et respectant les autres usagers. Présence d'un ancien stagiaire du CRFCK ayant obtenu son diplôme pro avec sérieux.</p> <p>Avis favorable des services pour un agrément.</p> <p>→ Le BEx valide cet agrément.</p>
<p>6. Conventonnement pour un Membre Associé Sentinelles de Rivières (34)</p>	<p>SENTINELLES DE RIVIERES est une Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) – Société à responsabilité limitée (SARL), à capital variable, créée en 2020. L'intérêt collectif de cette structure comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une aide aux personnes dans la recherche d'un emploi, avec comme support la création et le développement d'activités économiques, - Un accompagnement professionnel et social de ces personnes, la conception de parcours d'insertion et l'organisation et l'animation de formations favorisant l'insertion professionnelle et la qualification (exemple non exhaustif : formations à la navigation, sécurité sur les rivières et les plans d'eau, entretien des espaces verts, ...),

	<ul style="list-style-type: none"> - La participation aux dispositifs et actions du territoire pour l'insertion sociale et professionnelle, l'emploi ou le développement local, - La recherche et l'expérimentation d'initiatives concourant au développement de l'économie solidaire et de l'insertion par l'activité économique, - La protection de l'environnement et la préservation du patrimoine naturel. <p>Ses membres organisent notamment, depuis plus de 15 ans, des nettoyages de berges et des collectes de déchets en bateau avec des licenciés de la FFCK, le grand public, et des personnes condamnées à des TIG. Ces opérations ont prouvé leur efficacité tant sur le plan environnemental que sociétal. La responsable de la structure, est par ailleurs licenciée au 3MCK-UC depuis plus de 15 ans.</p> <p>Avis favorable du Comité Régional Occitanie de canoë Kayak qui est d'ailleurs partenaire de cette structure depuis quelques années et a souscrit des parts sociales à la suite de son changement de forme juridique. Avis favorable des services pour un conventionnement.</p> <p>→ Le BEx valide ce conventionnement de Membre Associé.</p>
--	---

DECISIONS du BUREAU EXECUTIF	
1. Validation de l'Annexe 1 (Organes Déconcentrés Fédéraux)	<p>La proposition de l'Annexe 1 concerne la nécessité de modifier les appellations des membres agréés de type A et de type B pour être en cohérence avec les statuts et le Règlement Intérieur avec des Membres Agréés et des Membres Associés en complément des Membres Affiliés. Un point a été ajouté dans les rôles du CRCK, pour la nomination des délégués sur les Plénières des Commissions Nationales.</p> <p>→ Le BEx approuve ces modifications sur l'Annexe 1. Cette Annexe sera présentée pour validation au Conseil Fédéral du 22 juin.</p>
2. Validation de l'Annexe 6 (utilisation des systèmes d'informations)	<p>Il s'agit d'une nouvelle Annexe (qui prend la place de celle sur les règles particulières de Lutte anti-dopage) qui veut transformer un Charte d'utilisation non-utilisée car non-signée par les utilisateurs en une Annexe du Règlement Intérieur. L'objet est d'imposer des règles d'utilisation à tous les utilisateurs qu'ils soient salariés de la FFCK, Cadres Techniques d'Etat ou Salariés des organes déconcentrés fédéraux, des dirigeants des différentes instances fédérales ou de tout bénévole.</p> <p>→ Le BEx valide cette Annexe 6 sur l'utilisation des systèmes d'information. Cette Annexe sera présentée pour validation au Conseil Fédéral du 22 juin.</p>
3. Validation de l'Annexe 7 (Juges et Arbitres)	<p>L'Annexe 7 a été revue par la Commission Nationale des Juges et des Arbitres qui a proposé plusieurs modifications. Certaines de ces modifications (suspension d'un Juge ou d'un Arbitre pour un temps déterminé, voire la radiation avec la possibilité de faire appel de la décision auprès du Comité Exécutif) n'ont pas été retenues par le groupe de relecteurs du Conseil Fédéral et par la cellule juridique. La prise en compte de telles règles nécessiterait de reprendre l'Annexe 5 sur les règles disciplinaires, au regard de ce qui se fait au sein d'autres Fédérations comme le Handball et le Football. Le service Juridique est aussi intervenu pour ajouter les règles de mise en place des élections des représentants des Juges et des Arbitres au Conseil d'Administration</p>

	<p>Fédéral, conformément à la Loi du 2 mars 2022. Il a été décidé de laisser chaque CNA, fournir la liste des Juges et des Arbitres Nationaux classifiés A, B ou C et la possibilité à tout licencié, de faire appel sur sa non-présence dans cette liste. Seuls les Juges et Arbitres Nationaux qui ont officié un nombre de fois en conformité de l'article 19 de cette Annexe, dans les deux dernières années 2022 et 2023, pourront voter ou se présenter pour cette élection.</p> <p>→ Le BEx valide cette Annexe 7. Cette Annexe sera présentée pour validation au Conseil Fédéral du 22 juin.</p>
<p>4. Validation de l'Annexe 9 (Haut Niveau)</p>	<p>Le service Juridique est aussi intervenu pour ajouter les règles de mise en place des élections des représentants des Entraîneurs au Conseil d'Administration Fédéral, et de la constitution de la Commission des Athlètes de Haut Niveau qui déterminera les deux représentants des sportifs de Haut Niveau, membres à la fois du comité Exécutif et du conseil d'Administration Fédéral, conformément à la Loi du 2 mars 2022.</p> <p>Il est à noter que La Charte des athlètes du haut niveau du CNOSF et la convention des athlètes de haut niveau de la FFCK sont annexées à cette annexe au Règlement Intérieur fédéral.</p> <p>→ Le BEx valide cette Annexe 9 Haut niveau Cette Annexe sera présentée pour validation au Conseil Fédéral du 22 juin.</p>
<p>5. Demande de Saisine de la Commission de Discipline par la Commission Nationale Kayak Polo</p>	<p>Une demande de saisine de la Commission de Discipline de première instance, a été formulée par la Commission Nationale Kayak Polo, vis-à-vis d'un club et de deux joueurs ayant reçu un carton rouge. Lors d'un match, un premier carton rouge a été attribué pour contestation à l'encontre de l'arbitre puis un deuxième à l'encontre d'un autre joueur pour insulte à l'arbitre. De plus, après ces événements, l'équipe de Kayak Polo de ce Club s'est retiré du terrain, sans explication à 3 minutes de la fin du match. Le capitaine de l'équipe a refusé aussi de signer la feuille de match.</p> <p>→ Le BEx valide cette saisine de la Commission de Discipline de Première instance, en particulier à l'encontre de ce Club, du capitaine de cette équipe et des deux joueurs ayant reçu un carton rouge, en particulier celui pour insulte.</p>
<p>6. Fonds d'aide à la création</p>	<p>Vive l'Eau Pagaie Club (5972) est un club qui a été affilié pour la 1^{ère} fois le 28/02/2023. Il effectue une demande de fonds d'aide à la création, dont le montant sera déterminé par le Bureau exécutif si celui-ci accède à la demande.</p> <p>Au 13/06/2024, le club a bien fourni son projet associatif, et a enregistré 23 licences 1 an (seuil des 15 licences 1 an atteint). Au regard de ses adhérents, nous décomptons 48% de femmes et 52% d'hommes.</p> <p><u>Les objectifs défendus par le club :</u></p> <p>Pratique du canoë, du kayak, des sports de pagaie et de toutes les activités préparatoires ou complémentaires associées, en loisir ou en compétition, ainsi que l'organisation d'activités visant à découvrir, promouvoir et développer ces disciplines.</p> <p><u>Projet associatif :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • École de pagaie et enseignement (demande EFCK en cours) • Apprentissage de l'aisance aquatique et de la sécurité en piscine • Navigation de loisir : canoë, kayak, paddle, dragon boat, etc. • Compétition : participation aux championnats de France de Dragon boat <p><u>Besoins de l'association</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • L'apprentissage et la sécurité en piscine.

	<ul style="list-style-type: none"> • Les locaux du club : meilleure visibilité avec la mise en place d'un panneau au nom du club. En 2023, la Ville de Roubaix a attribué un local au club. Ce local n'est pas suffisant pour le développement des activités. L'association a besoin de douches, vestiaires et de stockage complémentaire bateaux dont un dragon boat, véhicules et remorques. • Les bateaux : l'association poursuivra en 2024 les achats pour renforcer l'école de pagaie, offrir une diversité d'embarcations et développer l'apprentissage des diverses disciplines. • Un ponton d'embarquement fixe et flottant. • Le matériel courant de pratique : pagaies, gilets d'aide à la flottabilité, jupes, casques... • La formation continue des cadres du club. <p>Avis favorable du CDCK. Equipe dynamique, impliquée dans les actions départementales mais limitée dans son développement par manque de moyens financiers. Aide en 2024 du CDCK en matériel de navigation.</p> <p>Avis favorable du CRCK. Jeune club de la région lilloise qui est déjà très dynamique sur le territoire. Il compte parmi ses membres des cadres expérimentés et diplômés. Cette aide leur permettra de s'équiper en matériel pour organiser des activités visant à découvrir, promouvoir et développer les disciplines du canoë kayak et sports de pagaie.</p> <p>Avis favorable du service, mais une vigilance est à observer sur les deux premiers fonds d'aide à la création déjà été validés par le Bureau exécutif cette année. La ligne budgétaire du Budget 2024 consacrée au fonds d'aide à la création est atteinte. Si le Bureau exécutif accède à cette demande, nous dépasserons donc le budget prévu sur cette ligne.</p> <p>→ Le BEx valide l'attribution d'une aide à la création pour cette structure,</p>
<p>7. BEF du 16 mai 2024</p>	<p><u>Ordre du jour :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Statistiques formation et pagaies couleurs, - Organisation d'un rendez-vous présentiel à la rentrée 2024 - Calendrier des formations, - Budget de la commission formation, - Guides de présidents de CREF / AMFPC / MFPC - CQP Raft <p>Les chiffres des formations AMFPC et MFPC sont en baisse par rapport à l'année 2023. Concernant le MFPC cela peut être induit par les validations de fin d'année 2023 liées à l'urgence du CQP. Les vacances pouvant jouer sur les validations des diplômes, il faudra attendre les statistiques du mois de mai pour stabiliser une tendance.</p> <p>Les données sur les Pagaies Couleurs sont nettement inférieures aux années précédentes. Plusieurs hypothèses sont évoquées pour expliquer cette baisse (Effet JO, manque d'intérêt, vacances scolaires...).</p> <p>Une réunion avec les présidents de CREF pourrait être organisée d'ici l'été.</p> <p>Un certain nombre de formations ont été programmées pour les mois à venir. Cette liste devrait s'étoffer dans les semaines à venir.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recyclage Pagaie Santé via un webinaire, • DES JEPS Direction de projet, • DE JEPS Perfectionnement sportif CKDA, • DES JEPS Performance sportive. • EF2 - 14/18 oct. organiser l'entraînement (Pau),

	<ul style="list-style-type: none"> • 16-17 novembre EF2 Kayak polo dimension gestion d'équipe (sélection, coaching du temps de jeu, briefing et débriefing en match + travail collaboratif sur l'adaptation pédagogique des nouveaux formats de jeu U15/U18) • Educateur Pagaie Santé (envisagée en Normandie). • EF2 - 13/17 Janvier 2025 Utilisation de la PPG et musculation pour le kayakiste (Pau) • EF2 : profilage physique (prévention des blessures) et technico-tactique des espoirs en kayak polo couplé à un stage Kayak polo U19 développement sur la période du 13 au 16 février 2025 à Thury-Harcourt. • EF2 - 10/14 Mars 2025 - Dimension mentale, posture de l'entraîneur et communication (Cesson) <p>EF2 - 31Mars/4 Avril 2025 -Semaine spécifique disciplinaire (Pau, VSM)</p> <p>Les premières formations de CQP Raft sont lancées avec deux formats.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formation classique en 5 semaines portée par Evolution 2. • Formation intégrée à une formation BPJEPS CKDA pour le CRFCK. <p>Validation des stagiaires prévue pour octobre 2024.</p> <p>→ Le BEx valide ce compte-rendu</p>
<p>Modification de la Commission Nationale Electorale. 8.</p>	<p>Albert MAYER souhaite laisser sa place à la Présidence de la Commission Electorale. Il est proposé la nomination de Catherine DRIDER à la Présidence et de laisser Albert comme membre au sein de cette Commission pour la fin du mandat.</p> <p>→ Le BEx valide cette décision Cette proposition sera présentée pour validation au Conseil Fédéral du 22 juin.</p>

INFORMATIONS du BUREAU EXECUTIF	
1. Système d'information	Un point d'informations sur le passage entre Orange Business System et le nouveau système d'Information EXALTO sera proposé lors du prochain BEx.
2. Etat de l'accidentologie	<p>Ces 45 derniers jours ont été marqués par de nombreux incidents canoë kayak et sports de pagaie, causés notamment par les fortes pluies et la montée des niveaux d'eau. Voici une liste des accidents que la cellule réglementation/sécurité (composée de David BERNARDEAU, Benoit RAZIMBAUD, Lorrie DELATTRE et Lucas RENARD) a pu recenser (en rouge, les accidents mortels) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 05/05 : <u>Deux personnes de 40 ans décèdent dans un rappel du Chassezac en Ardèche</u> • 12/05 : <u>Pont-Audemer : un homme de 32 ans décède lors d'une sortie sur la Risle</u> • 13/05 : <u>Apremont sur Allier : un homme de 48 ans meurt dans un accident de kayak sur le Cher</u> • 19/05 : <u>25 kayakistes en difficulté sur les eaux du Tarn</u> • 25/05 : <u>Malaise d'un moniteur de rafting (quarantaine d'années) lors d'une navigation sur la Guisane</u> • 01/06 : <u>Un kayakiste de 68 ans bloqué au bord de la Loire en Ardèche</u> • 09/06 : <u>Aime-la-Plagne : un homme de 83 ans décède après une descente en rafting</u>

	<ul style="list-style-type: none"> • 10/06 : <u>Un kayakiste irlandais de 73 ans décède dans un accident de kayak sur l'Ubaye</u> • 11/06 : <u>Un kayakiste anglais décède dans un accident de kayak sur la Durance</u> • 16/06 : <u>Un kayakiste de 62 ans décède dans un accident de kayak sur le Gyr</u> • 17/06 : <u>Deux tchèques décèdent dans un accident de rafting sur le Guil.</u> <p>Ces incidents mettent en avant plusieurs choses :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les victimes sont parfois assez âgées, ce qui invite à renforcer les vigilances à l'égard de ces personnes ; - Plusieurs victimes sont étrangères, ce qui invite à communiquer sur nos règles de sécurité, notamment en anglais. <p>Deux accidents seulement concernent des structures fédérales (un membre affilié et un membre agréé). Les accidents ayant lieu dans les structures FFCK font systématiquement l'objet d'un suivi par la cellule réglementation/sécurité (déclaration assurance MAIF, déclaration SDJES, suivi psychologique si besoin, déplacement ou échange téléphonique pour accompagnement de la structure, rédaction de comptes-rendus, etc.).</p> <p>La cellule réglementation/sécurité propose de mener une nouvelle campagne de communication à l'approche de l'été, afin de sensibiliser sur les règles de sécurité à respecter lors de la pratique canoë kayak et sports de pagaie, dans les structures. Une deuxième communication à l'attention de partenaires institutionnels et pour le grand public serait la bienvenue.</p>
3. Dragon Boat JOP	<p>La Fédération Internationale de Canoë (ICF) a demandé au COJO de prévoir un temps dans l'Organisation des Jeux Olympiques de Paris, pour la démonstration de Dragon Boat, certainement lors de la deuxième semaine, pendant la phase de Course en Ligne. L'organisation serait à la charge de la FFCK.</p> <p>Une réunion est prévue le vendredi 21 juin à 10 h 00 pour prévoir les modalités de cette organisation.</p>

Fin du BEX à 20 h 40

Secrétaire de séance : Emmanuel GIRARD

Jean ZOUNGRANA, Président Fédéral

